

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 27 MARS 2018

---

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 mars 2018 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Evry :**

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI (jusqu'au DEL-2018/131), Mme Najwa EL HAÏTE (à partir du DEL-2018/102), M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY (à partir du DEL-2018/102), M. Ronan FLEURY (à partir du DEL-2018/102), Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN, Mme Farida AMRANI (à partir du DEL-2018/092).

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER (jusqu'au DEL-2018/117), M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT (jusqu'au DEL-2018/123), Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALÉM (jusqu'au DEL-2018/127), M. Maurice POLLET (jusqu'au DEL-2018/119), M. Hervé KITEBA SIMO.

**Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIECA (à partir du DEL-2018/092 et jusqu'au DEL-2018/135)).

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Guy GEOFFROY, Mme Marie-Martine SALLES (à partir du DEL-2018/102), Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Kalidou GUEYE, Mme Dorothee MOUREAUX.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.



**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

**Commune de Lisses :**

M. Michel SOULOUMIAC représentant M. Thierry LAFON.

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RETHORE (à partir du DEL-2018/102).

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune de Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune d'Etiolles :**

M. Philippe JUMELLE.

**Commune de Tigery :**

M. Germain DUPONT (jusqu'au DEL-2018/119).

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Absents représentés :**

**Commune d'Evry :**

M. Manuel VALLS a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT,

M. Ronan FLEURY a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO (jusqu'au DEL-2018/101).

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Henri BRET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

**Commune de Grigny :**

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.



**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Dorothee MOUREAUX.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY donne pouvoir à M. Germain DUPONT (jusqu'au DEL-2018/119).

**Absents excusés :**

**Commune d'Evry :**

Mme Elodie FRANCOIS.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

Mme Frédérique GARCIA, M. Redanga N'GAIBONA.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Alain BRIARD, Mme Eléonore PAYS.

**Commune de Grigny :**

Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

**Commune de Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

M. Vincent LORRIERE.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Le secrétaire de séance :** Guy GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 76

---

**DELIBERATION N°DEL-2018/087 : INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** M. Germain DUPONT en qualité de délégué titulaire, et Mme Sandrine GISSON en qualité de déléguée suppléante, installés dans leurs fonctions de délégués de la Commune de Tigery au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.



**DECLARE** M. Kalidou GUEYE en qualité de délégué de la Commune de Moissy-Cramayel installé dans ses fonctions au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**CONSTATE** que suite à ce renouvellement partiel, le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/088 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 6 FEVRIER 2018 ET 13 FEVRIER 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 février 2018.

**PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 février 2018.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/089 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** de la communication des travaux du Bureau communautaire du 13 février 2018.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/090 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017, jointe en annexe à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



## **DELIBERATION N°DEL-2018/091 : ELECTION D'UN DELEGUE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8
- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 25
- Nb de voix en faveur de : 47

**DECLARE** M. Germain DUPONT, élu à la fonction de 5<sup>ème</sup> délégué au Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

## **DELIBERATION N°DEL-2018/092 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance de la liste suivante :

➤ Liste A :

**Délégués titulaires :**

- |                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| - Mme Pascaline VANDENHEEDE | - M. Ange BALZANO  |
| - M. Henri BRET             | - M. Jacky BORTOLI |
| - M. Bernard BAILLY         |                    |

**Délégués suppléants :**

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| - M. Volkan AYKUT   | - Mme Françoise SURRAULT |
| - Mme Eléonore PAYS | - Mme Edith MAURIN       |
| - M. Germain DUPONT |                          |

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8
- nombre de votants : 50
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- nombre d'abstention(s) : 1
- nombre de suffrages exprimés : 49
- majorité absolue : 26
- nombre de voix en faveur de la liste : 49



**DECLARE** élus :

**Délégués titulaires :**

- Mme Pascaline VANDENHEEDE
- M. Henri BRET
- M. Bernard BAILLY
- M. Ange BALZANO
- M. Jacky BORTOLI

**Délégués suppléants :**

- M. Volkan AYKUT
- Mme Françoise SURRAULT
- Mme Eléonore PAYS
- Mme Edith MAURIN
- M. Germain DUPONT

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/093 : CLECT - DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- Nombre de votants : 58
- Nombre d'abstention (s) : 0
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30
- Votes pour : 58
- Votes contre : 0

**DESIGNE** M. Germain DUPONT en tant que membre titulaire pour assurer la représentation de la commune de Tigery au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

**DESIGNE** M. Stéphane SOL en tant que membre suppléant, pour assurer la représentation de la commune de Tigery au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/094 : DESIGNATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN D'UNE COMMISSION THEMATIQUE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Gil MELIN
- M. Germain DUPONT
- Mme Sandrine GISSON
- M. Kalidou GUEYE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Gil MELIN élu à la fonction de membre de la commission thématique Aménagement, Transports et Urbanisme, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

**DECLARE** M. Germain DUPONT élu à la fonction de membre de la commission thématique Cadre de vie, Développement durable et Travaux, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

**DECLARE** Mme Sandrine GISSON élue à la fonction de membre de la commission thématique Développement économique, Emploi et Enseignement supérieur, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE élu à la fonction de membre de la commission thématique Sports, Culture, Solidarités, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/095 : SIREDOM - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Germain DUPONT
- Suppléant : M. Stéphane SOL

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0



**DECLARE** M. Germain DUPONT élu comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au syndicat issu de la fusion du SICTOM de l'Hurepoix et du SIREDOM.

**DECLARE** M. Stéphane SOL élu comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au syndicat issu de la fusion du SICTOM de l'Hurepoix et du SIREDOM.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/096 : SIARCE - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Germain DUPONT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Germain DUPONT comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du comité syndical du SIARCE.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/097 : ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MDEF) DE SENART - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Kalidou GUEYE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/098 : CCAPEX - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Kalidou GUEYE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart pour siéger au sein de la CCAPEX.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/099 : ASSOCIATION RELAIS JEUNES - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Kalidou GUEYE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'Association Relais Jeunes 77.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/100 : LYCEE LA MARE CARREE ET COLLEGES LA BOETIE ET LES MAILLETES A MOISSY-CRAMAYEL - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Kalidou GUEYE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au conseil d'administration du lycée La Mare Carrée de Moissy-Cramayel, avec voix délibérative.

**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au conseil d'administration du collège La Boétie de Moissy-Cramayel, avec voix consultative.



**DECLARE** M. Kalidou GUEYE comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au conseil d'administration du collège Les Maillettes de Moissy-Cramayel, avec voix consultative.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/101 : ASSOCIATION CLUSTER SPORT - DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'Association Cluster Sport, moyennant une cotisation annuelle fixée à 50 € pour l'année 2018.

**APPROUVE** les statuts de l'association.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- M. Francis CHOUAT
- M. Stéphane RAFFALLI
- M. Michel BISSON
- M. Yann PETEL

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat suivant :

- NPPV : 0
- nombre de votants : 58
- nombre d'abstention(s) : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 30
- Votes pour : 28
- Votes contre : 0

**DECLARE** M. Francis CHOUAT et M. Stéphane RAFFALLI, élus comme représentants titulaires de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'Association Cluster Sport.

**DECLARE** M. Michel BISSON et M. Yann PETEL, élus comme représentants suppléants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'Association Cluster Sport.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



## **DELIBERATION N°DEL-2018/102 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2018 arrêté aux montants suivants :

<b>Libellé des chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 303 587	
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 418 380	
ATTENUATIONS DE CHARGES		555 000
ATTENUATIONS DE PRODUITS	66 395 492	
DEPENSES IMPREVUES	300 000	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 000 000	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 471 487	10 671 435
OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION FONCT	6 502 000	6 502 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 719 359	
CHARGES FINANCIERES	12 539 150	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 514 011	
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0	10 173 610
IMPOTS ET TAXES		197 583 976
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		61 681 312
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 877 516
PRODUITS FINANCIERS		1 384 623
PRODUITS EXCEPTIONNELS		733 994
<b>Total F</b>	<b>292 163 466</b>	<b>292 163 466</b>
<b>Section d'investissement</b>		
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 399 587,17	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 000 000
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		4 730 964
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 671 435	22 471 487
OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000 000	5 000 000
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		8 702 190,71
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 275 300	37 128 853
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	83 665 354	75 015 808,46
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 116 525	43 244
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES	11 100 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 742 048	
IMMOBILISATIONS EN COURS	27 501 869	1 667 241
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	4 000 000	1 000 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 025 664	2 079 231
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 616 537	1 275 300
<b>Total I</b>	<b>182 114 319,17</b>	<b>182 114 319,17</b>

**PRECISE** que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

**PRECISE** que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à **23 000 000 €**.

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre s'élève à **37 886 668,46 €**.



**PRECISE** que les attributions de compensation nettes, budgétées à hauteur de **65 892 796 €** sont réparties comme suit pour 2018 :

COMMUNE	MONTANT AC 2018	
	DEPENSES	RECETTES
BONDOUFLE	1 392 648	
CESSON		- 35 794
COMBS	381 107	
CORBEIL	27 337 847	
LE COUDRAY MONTCEAUX	2 228 397	
COURCOURONNES	3 139 027	
ETIOLLES	568 936	
EVRY	9 431 117	
GRIGNY	5 417 580	
LIEUSAIN	612 093	
LISSES	2 169 386	
MOISSY CRAMAYEL	335 587	
MORSANG SUR SEINE	85 674	
NANDY	1 105 635	
REAU	126 367	
RIS ORANGIS	6 484 986	
SAINTRY SUR SEINE	262 000	
SAVIGNY LE TEMPLE	798 412	
SOISY SUR SEINE	829 319	
ST GERMAIN LES CORBEIL	739 723	
ST PIERRE DU PERRAY	946 942	
TIGERY	187 393	
VERT ST DENIS		- 331 902
VILLABE	1 680 316	
<b>TOTAL DES VERSEMENTS</b>	<b>66 260 492</b>	<b>- 367 696</b>

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

**DELIBERATION N°DEL-2018/103 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Assainissement - SPANC » arrêté aux montants suivants :

**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	2 161 022	1 954 147,89	2 004 415	70	PFAC et surtaxes	7 194 000	7 390 000,00	6 729 900
012	Charges de personnel	565 210	565 210,00	415 785	70	Reversement surtaxe (via B.A. régie eau)	5 570 000	5 570 000,00	5 570 000
65	Autres charges gestion courante	4 683 400	4 739 400,00	4 653 210	74	Subventions d'exploitation	763 200	763 200,00	708 000
					75	Autres produits	82 000	82 000,00	-
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 409 632	7 258 757,89	7 073 410		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>13 609 200</b>	<b>13 805 200,00</b>	<b>13 007 900</b>
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	6 199 568	6 546 442,11	5 934 490					
66	Frais financiers (SF)	538 922	498 922,00	508 525					
	Solde financier (SF = PF - FF)	538 922	498 922,00	508 525					
67	Charges exceptionnelles	-	-	7 826	77	Produits exceptionnels	-	1 006 201,00	-
					77	Reprise Ex CALE (1/résorenté)	-	432 091,30	-
					002	Résultat d'exploitation reporté Ex CALE	-	119 175,62	-
					002	Résultat d'exploitation reporté	-	180 637,97	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	1 738 105,89	7 826					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	5 660 646	7 785 626,00	5 418 139					
042	Amortissements	3 723 099	3 723 099,00	4 200 000	042	Reprise de subventions	1 885 965	1 935 370,00	1 930 000
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	1 837 134	1 787 729,00	2 270 000					
023	Virement à la section d'investissement	3 823 512	5 997 897,00	3 148 139					
	Total Section d'exploitation	15 495 165	17 478 675,89	14 937 900		Total Section d'exploitation	15 495 165	17 478 675,89	14 937 900

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
13	Annulation EPA de Sénart		-		001	Résultat reporté d'investissement		8 844 473,58	
13	Annulation AESN	1 365 625	1 365 625,00		1068	Autres réserves	1 365 625	5 649 455,76	
13	Annulation AESN Erreur-imput		88 405,00		13	Réémission AESN		1 365 625,00	
20	Immo incorporelles	4 000	5 000,00	70 000	13	Subventions d'investissement	780 724	1 985 219,00	198 499
21	Immo corporelles	928 600	17 850 244,38	20 336 000		Virement de la section d'exploitation	3 823 512	5 997 897,00	3 148 139
23	Immo en cours	15 303 310	4 197 440,31		021				
45	Compte de tiers		12 367,65						
	<b>Dépenses réelles Invrt hors dette</b>	<b>17 601 535</b>	<b>23 631 182,34</b>	<b>20 406 000</b>		<b>Recettes réelles Invest hors dette</b>	<b>5 969 861</b>	<b>23 842 670,34</b>	<b>3 346 638</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	2 326 569	2 427 981,00	2 437 155	16	Emprunts et dettes assimilées	61 006	208 943,00	
					16	Réémission AESN		88 405,00	
	<b>Dette</b>	<b>2 326 569</b>	<b>2 427 981,00</b>	<b>2 437 155</b>		<b>Dette hors emprunt d'équilibre</b>	<b>61 006</b>	<b>297 348,00</b>	<b>-</b>
040	Reprise de subventions	1 885 965	1 935 370,00	1 930 000	040	Amortissements (281+481)	3 723 099	3 723 099,00	4 200 000
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>21 814 069</b>	<b>27 994 533,34</b>	<b>24 773 155</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>9 753 966</b>	<b>27 863 117,34</b>	<b>7 546 638</b>
						<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>12 060 103</b>	<b>131 416,00</b>	<b>17 226 517</b>
	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>21 814 069</b>	<b>27 994 533,34</b>	<b>24 773 155</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>21 814 069</b>	<b>27 994 533,34</b>	<b>24 773 155</b>

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 3 148 139 €.

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 17 226 517 €.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/104 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « EAU DSP » arrêté aux montants suivants :

**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	113 700	185 638,87	203 950	70	Vente d'eau aux abonnés	718 570	1 084 214,00	1 192 200
011	Participation Budget Principal	44 000	44 000,00	44 000					
012	Charges de personnel	130 000	130 000,00	201 200					
65	Autres charges gestion courante	-	-	10					
	<b>Dépenses de gestion courante (DG)</b>	<b>287 700</b>	<b>359 638,87</b>	<b>449 160</b>		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>718 570</b>	<b>1 084 214,00</b>	<b>1 192 200</b>
	<b>Epargne de gestion (EG = RG - DG)</b>	<b>430 870</b>	<b>724 575,13</b>	<b>743 040</b>					
66	Frais financiers (SF)	66 850	66 850,00	55 969					
	<b>Solde financier (SF = PF - FF)</b>	<b>- 66 850</b>	<b>- 66 850,00</b>	<b>- 55 969</b>					
67	Charges exceptionnelles	35 000	35 000,00	35 000	002	Résultat reporté d'exploitation		112 603,87	
	<b>Solde exceptionnel (SE = RE - DE)</b>	<b>- 35 000</b>	<b>77 603,87</b>	<b>- 35 000</b>					
	<b>Epargne brut (EB = EG+SF+SE)</b>	<b>329 020</b>	<b>735 329,00</b>	<b>652 071</b>					
042	Amortissements	372 956	372 956,00	377 385	042	Reprises de subventions	135 888	143 336,00	144 112
	<b>Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)</b>	<b>- 237 068</b>	<b>- 229 620,00</b>	<b>- 233 273</b>					
023	Virement à la section d'investissement	91 952	505 709,00	418 798					
	<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>854 458</b>	<b>1 340 153,87</b>	<b>1 336 312</b>		<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>854 458</b>	<b>1 340 153,87</b>	<b>1 336 312</b>



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
20	Etudes		12 426,92		001	Résultat reporté d'investissement		775 269,82	
21	Immo corporelles	470 000	1 505 060,91	509 000	10	Autres réserves		130 662,01	
23	Immo incorporelles (pour équilibre)				13	Subvention d'investissement		22 227,00	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	470 000	1 517 487,83	509 000	021	Virement de la section fonctionnement	91 952	505 709,00	418 798
						Recettes réelles Investissement hors dette	91 952	1 433 867,83	418 798

16	Emprunts et dettes assimilées	134 759	146 000,00	143 071
	<b>Dettes</b>	<b>134 759</b>	<b>146 000,00</b>	<b>143 071</b>

040	Reprises de subventions	135 888	143 336,00	144 112	040	Amortissements	372 956	372 956,00	377 385
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>740 647</b>	<b>1 806 823,83</b>	<b>796 183</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>464 908</b>	<b>1 806 823,83</b>	<b>796 183</b>

	<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>275 739</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
--	----------------------------	----------------	----------	----------

	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>740 647</b>	<b>1 806 823,83</b>	<b>796 183</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>740 647</b>	<b>1 806 823,83</b>	<b>796 183</b>
--	---------------------------------------	----------------	---------------------	----------------	--	---------------------------------------	----------------	---------------------	----------------

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 418 798 €

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/105 : BUDGET ANNEXE "REGIE DE L'EAU" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PRECISE** la nouvelle dénomination du Budget annexe « Régie de l'Eau Grand Paris Sud »

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Régie de l'Eau » arrêté aux montants suivants :

**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Entretien et dépenses de services	6 255 347	6 504 198,68	6 540 540	70	Ventes d'eau	10 109 486	10 109 486,00	10 384 380
011	Participation Budget Principal	198 000	198 000,00	198 000	70	Surtaxes assainissement perçue / factures	5 570 000	5 570 000,00	5 570 000
011	Reversement surtaxe BA assainissement	5 570 000	5 570 000,00	5 570 000	70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/SIVOA	4 460 000	7 446 256,00	4 460 000
011	Reversement SEE/SIARCE/SIVOA	4 460 000	7 446 256,00	4 460 000	70	Ventes d'eau AESN	4 500 000	4 500 000,00	4 500 000
014	Reversement AESN	4 500 000	4 500 000,00	4 500 000	70				
012	Personnel	861 776	861 776,00	937 052					
65	Autres charges courantes	50 100	50 115,32	50 110	75	Redevances frais de contrôle	5 000	5 000,00	500
	<b>Dépenses de gestion courante (DG)</b>	<b>21 895 223</b>	<b>25 130 346,00</b>	<b>22 255 702</b>		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>24 644 486</b>	<b>27 630 742,00</b>	<b>24 914 880</b>
	<b>Epargne de gestion (EG = RG - DG)</b>	<b>2 749 263</b>	<b>2 500 396,00</b>	<b>2 659 178</b>					
66	Frais financiers (SF)	27 408	11 408,00	28 892					
	<b>Solde financier (SF = PF - FF)</b>	<b>- 27 408</b>	<b>- 11 408,00</b>	<b>- 28 892</b>					
67	Charges exceptionnelles	45 000	1 035 000,00	49 000	77	Produits exceptionnels		19 351,90	4 000
002	Résultat d'exploitation reporté				002	Résultat d'exploitation reporté		2 539 762,10	
	<b>Solde exceptionnel (SE = RE - DE)</b>	<b>- 45 000</b>	<b>1 524 114,00</b>	<b>- 45 000</b>					
	<b>Epargne brute (EB = EG+SF+SE)</b>	<b>2 676 855</b>	<b>4 013 102,00</b>	<b>2 585 286</b>					
042	Dotations aux amortissements	603 286	603 286,00	684 807					
	<b>Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)</b>	<b>- 603 286</b>	<b>- 603 286,00</b>	<b>- 684 807</b>					
023	Virement à la section d'investissement	2 073 569	3 409 816,00	1 900 479					
	<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>24 644 486</b>	<b>30 189 856,00</b>	<b>24 918 880</b>		<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>24 644 486</b>	<b>30 189 856,00</b>	<b>24 918 880</b>

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
20	Etudes et logiciels		152 090,00	40 000	1068	Résultat reporté investissement		268 520,45	
21	Immo corporelles	2 641 229	8 510 245,61	2 870 000	21	Autres réserves		2 438 288,77	
23	Immo en cours		2 228,61			Etudes suivi de travaux		1 981 400,00	
27	Immo financières caution	21	21,00	210	27	Immo financières caution			
					021	Virement de la section fonctionnement	2 073 569	3 409 816,00	1 900 479
	<b>Dépenses réelles Investissement hors dette</b>	<b>2 641 250</b>	<b>8 664 585,22</b>	<b>2 910 210</b>		<b>Recettes réelles Investissement hors dette</b>	<b>2 073 569</b>	<b>8 098 025,22</b>	<b>1 900 479</b>

16	Emprunts et dettes assimilées	35 605	36 726,00	36 725
	<b>Dette</b>	<b>35 605</b>	<b>36 726,00</b>	<b>36 725</b>

040	Amortissements				040	Amortissements	603 286	603 286,00	684 807
041	Etudes suivi de travaux	17 153	17 153,00		041	Etudes suivi de travaux	17 153	17 153,00	
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>2 694 008</b>	<b>8 718 464,22</b>	<b>2 946 935</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>2 694 008</b>	<b>8 718 464,22</b>	<b>2 585 286</b>

	<b>Emprunt d'équilibre</b>								<b>361 649</b>
--	----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	----------------

	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>2 694 008</b>	<b>8 718 464,22</b>	<b>2 946 935</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>2 694 008</b>	<b>8 718 464,22</b>	<b>2 946 935</b>
--	---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------	--	---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 1 900 479 €

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 361 649 €

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/106 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Régie Le Plan » arrêté aux montants suivants :



**Grand Paris Sud**  
Seine-Essonne - Sénart

**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	575 801	638 072,00	614 701	70	Produits divers	301 502	326 231,00	321 417
012	Charges de personnel	647 068	647 068,00	705 040	74	Subventions d'exploitation	372 000	374 000,00	368 000
65	Autres charges de gestion courante	25 000	42 834,00	10	75	Autres produits de gestion courante	10 000	-	10 000
	<b>Dépenses de gestion courante (DG)</b>	<b>1 247 869</b>	<b>1 327 974,00</b>	<b>1 319 751</b>		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>683 502</b>	<b>700 231,00</b>	<b>699 417</b>
	<b>Epargne de gestion (EG = RG - DG)</b>	<b>- 564 367</b>	<b>- 627 743,00</b>	<b>- 620 334</b>					
66	Frais financiers (SF)	121	121,00	968	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	<b>Solde financier (SF = PF - FF)</b>	<b>- 121</b>	<b>- 121,00</b>	<b>968</b>					
67	Charges exceptionnelles	30 725	30 725,00	79 500	77	Produits exceptionnels	4 104	231 920,46	132 786
002	Résultat d'exploitation reporté	-	157 680,46	-	77	Participation du Budget Principal	600 000	600 000,00	600 000
	<b>Solde exceptionnel (SE = RE - DE)</b>	<b>573 379</b>	<b>643 515,00</b>	<b>653 286</b>					
	<b>Epargne brut (EB = EG+SF+SE)</b>	<b>8 891</b>	<b>15 651,00</b>	<b>31 984</b>					
042	Amortissements	8 891	15 651,00	36 984	042	Opérations d'ordre	-	-	5 000
	<b>Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)</b>	<b>- 8 891</b>	<b>- 15 651,00</b>	<b>- 31 984</b>					
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-					
	<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>1 287 606</b>	<b>1 532 151,46</b>	<b>1 437 203</b>		<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>1 287 606</b>	<b>1 532 151,46</b>	<b>1 437 203</b>

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
001	Solde d'exécution reporté				001	Solde d'exécution reporté		606 852,59	
20	Immo incorporelles	600	600,00	-	13	Subventions d'investissements	100 000	104 999,68	160 000
21	Immo corporelles	112 000	119 880,27	174 000					
23	Immo en cours								
	<b>Dépenses réelles Investissement hors dette</b>	<b>112 600</b>	<b>120 480,27</b>	<b>174 000</b>		<b>Recettes réelles Investissement hors dette</b>	<b>100 000</b>	<b>711 852,27</b>	<b>160 000</b>

16	Opérations OCLT	636 311	636 311,00	572 676	16	Opérations OCLT	636 311	-	572 676
16	Emprunts et dettes assimilées	63 632	63 632,00	63 632					
16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934	6 934,00		16	Dépôts et cautionnements reçus	6 934	6 934,00	
	<b>Dettes</b>	<b>706 877</b>	<b>706 877,00</b>	<b>636 308</b>		<b>Dettes hors emprunt d'équilibre</b>	<b>643 245</b>	<b>6 934,00</b>	<b>572 676</b>

040	Opérations d'ordre			5 000	040	Amortissements	8 891	15 651,00	36 984
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>819 477</b>	<b>827 357,27</b>	<b>815 308</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>752 136</b>	<b>734 437,27</b>	<b>769 660</b>

	<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>67 341</b>	<b>92 920,00</b>	<b>45 648</b>
--	----------------------------	---------------	------------------	---------------

	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>819 477</b>	<b>827 357,27</b>	<b>815 308</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>819 477</b>	<b>827 357,27</b>	<b>815 308</b>
--	---------------------------------------	----------------	-------------------	----------------	--	---------------------------------------	----------------	-------------------	----------------

**PRECISE** que le budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe pour un montant de 600 000 €.

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 45 648 €.

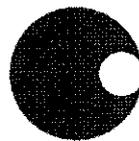
**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/107 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME" -  
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Aménagement Secteur Hippodrome » arrêté aux montants suivants :



**Grand Paris Sud**

Seine-Essonne-Sénart

**FUNCIONNEMENT**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	684 179	684 179,00	753 340	70	Recettes des services	805 733	805 733,00	871 929
012	Charges de personnel	44 000	44 000,00	44 000					
65	Autres charges courantes			10					
	<b>Dépenses de gestion courante (DG)</b>	<b>728 179</b>	<b>728 179,00</b>	<b>797 350</b>		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>805 733</b>	<b>805 733,00</b>	<b>871 929</b>
	<b>Epargne de gestion (EG = RG - DG)</b>	<b>77 554</b>	<b>77 554,00</b>	<b>74 579</b>					

66	Frais financiers (SF)	20 495	20 495,00	19 287	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	<b>Solde financier (SF = PF - FF)</b>	<b>-</b>	<b>- 20 495,00</b>	<b>- 19 287</b>					

67	Charges exceptionnelles	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté		<b>49 568,04</b>	
	<b>Solde exceptionnel (SE = RE - DE)</b>	<b>-</b>	<b>49 568,04</b>	<b>-</b>					

	<b>Epargne brut (EB = EG+SF+SE)</b>	<b>57 059</b>	<b>106 627,04</b>	<b>55 292</b>					
--	-------------------------------------	---------------	-------------------	---------------	--	--	--	--	--

042	Amortissements			43 992	042	Reprise de subventions			
	<b>Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 43 992</b>					

023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>57 059</b>	<b>106 627,04</b>	<b>11 300</b>					
-----	---	---------------	-------------------	---------------	--	--	--	--	--

	<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>805 733</b>	<b>855 301,04</b>	<b>871 929</b>		<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>805 733</b>	<b>855 301,04</b>	<b>871 929</b>
--	--	----------------	-------------------	----------------	--	--	----------------	-------------------	----------------

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
001	Résultat reporté investissement				001	Résultat reporté investissement		221 880,29	
21	Immo corporelles	902 000	902 000,00		1068	Autres réserves		237 500,00	
23	Immo en cours	97 000	567 831,33	255 000	13	Subventions d'investissement			
	Dépenses réelles Investissement hors dette	999 000	1 469 831,33	255 000	021	Virt de la section de fonctionnement	57 059	106 627,04	11 300
						Recettes réelles Investissement hors dette	57 059	566 007,33	11 300
16	Emprunts et dettes assimilées	57 059	57 059,00	11 300	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	57 059	57 059,00	11 300		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-
040	Opérations d'ordre				040	Amortissements			43 992
	Total Dépenses d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300		Total Recettes d'investissement	57 059	566 007,33	55 292
						Emprunt d'équilibre	999 000	960 883,00	211 008
	Total Section d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300		Total Section d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 11 300 €.

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 211 008 €.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/108 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Aménagement Bois Sauvage » arrêté aux montants suivants :

**FUNCTIONNEMENT**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
65	Autres charges de gestion courante	10	10,19	18					
	Dépenses de gestion courante (DG)	10	10,19	18		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	10	10,19	18					
67	Charges exceptionnelles	-	247 500	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	247 499,81	-	002	Resultat de fonctionnement reporté	-	0,19	-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	10	247 510	18					
042	Stock début 2018	3 322 571	3 322 571	3 458 622	042	Stock fin 2018	3 322 581	3 570 081	3 458 640
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	10	247 510	18					
	Total Section de fonctionnement	3 322 581	3 570 081,19	3 458 640		Total Section de fonctionnement	3 322 581	3 570 081,19	3 458 640

**INVESTISSEMENT**

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
020	Dépenses imprévues	-	-	-	001	Resultat reporté	-	3 450,24	-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	-	-	-		Recettes réelles Investissement hors dette	-	3 450,24	-
16	Autres dettes	-	-	-	16	Autres dettes	10	244 059,76	18
	Dette	-	-	-		Dette hors emprunt d'équilibre	10	244 059,76	18
040	Stock fin 2018	3 322 581	3 570 081,00	3 458 640	040	Stock début 2018	3 322 571	3 322 571	3 458 622
	Total Dépenses d'investissement	3 322 581	3 570 081,00	3 458 640		Total Recettes d'investissement	3 322 581	3 570 081	3 458 640

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/109 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT PYRAMIDES" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Aménagement Pyramides » arrêté aux montants suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	23 480	23 481,96	19 970					
	Dépenses de gestion courante (DG)	23 480	23 481,96	19 970		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	23 480	- 23 481,96	19 970					

				002	Resultat de fonctionnement reporté	-	1,96	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	1,96						

	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	23 480	- 23 480,00	-	19 970				
--	------------------------------	--------	-------------	---	--------	--	--	--	--

042	Stock début 2018	470 901	470 901,00	494 381	042	Stock fin 2018	494 381	494 381,00	514 351
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	23 480	23 480,00	19 970					

	Total Section de fonctionnement	494 381	494 382,96	514 351		Total Section de fonctionnement	494 381	494 382,96	514 351
--	---------------------------------	---------	------------	---------	--	---------------------------------	---------	------------	---------

**INVESTISSEMENT**

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
16	Autres dettes	-	-	-	16	Autres dettes	23 480	23 480,00	19 970,00
	Dettes	-	-	-		Dettes hors emprunt d'équilibre	23 480	23 480,00	19 970

040	Stock fin 2018	494 381	494 381,00	514 351	040	Stock début 2018	470 901	470 901,00	494 381
	Total Dépenses d'investissement	494 381	494 381,00	514 351		Total Recettes d'investissement	494 381	494 381,00	514 351

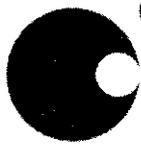
DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/110 : BUDGET ANNEXE "PARKINGS" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Parkings » arrêté aux montants suivants :



**Grand Paris Sud**  
Seine-Essonne-Sénart

**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	525 750	532 350,71	556 140	70	Prestations de services	290 000	290 000,00	290 000
65	Autres charges de gestion courante	-	-	10					
	Dépenses de gestion courante (DG)	525 750	532 350,71	556 150		Recettes de gestion courante (RG)	290 000	290 000,00	290 000
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	235 750	242 350,71	266 150					
66	Frais financiers (SF)	32 849	32 849,00	29 388					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 32 849	- 32 849,00	- 29 388					
67	Charges exceptionnelles		500,00	1 000	77	Participation du Budget Principal	351 298	351 298,00	327 972
002	Résultat d'exploitation reporté		58 659,97						
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	351 298	292 138,03	326 972					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	554 199	501 639,74	563 734					
042	Amortissements	8 835	9 607,70	14 155					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	8 835	- 9 607,70	- 14 155					
023	Virement à la section d'investissement	73 864	7 330,62	17 279					
	Total Section d'exploitation	641 298	641 298,00	617 972		Total Section d'exploitation	641 298	641 298,00	617 972

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
20	Immo incorporelles		101 919,00		001	Résultat reporté d'investissement		298 084,30	
21	Immo corporelles	365 000	379 232,62	340 000	13	Subventions d'investissement		63 000,00	
23	Immo en cours		53 071,00		021	Virement de la section de fonctionnement	73 864	7 330,62	17 279
	<b>Dépenses réelles Investissement hors dette</b>	<b>365 000</b>	<b>534 222,62</b>	<b>340 000</b>		<b>Recettes réelles Investissement hors dette</b>	<b>73 864</b>	<b>368 414,92</b>	<b>17 279</b>
16	Dépôts et cautionnements reçus		200,00	-	16	Dépôts et cautionnements reçus		200,00	-
16	Dette	82 699	82 699,00	31 434		Dette hors emprunt d'équilibre	-	200,00	-
	<b>Dette</b>	<b>82 699</b>	<b>82 899,00</b>	<b>31 434</b>					
040	Reprise de subventions		-		040	Amortissements	8 835	9 607,70	14 155
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>447 699</b>	<b>617 121,62</b>	<b>371 434</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>82 699</b>	<b>378 222,62</b>	<b>31 434</b>
						<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>365 000</b>	<b>238 899,00</b>	<b>340 000</b>
	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>447 699</b>	<b>617 121,62</b>	<b>371 434</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>447 699</b>	<b>617 121,62</b>	<b>371 434</b>

**PRECISE** que le budget principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 327 972 €.

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 17 279 €.

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 340 000 €.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/111 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES-ICAM-CA GRAND PARIS SUD" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'appellation du Budget annexe Locaux à vocation économique et Universitaire en retenant l'appellation « Pépinières-ICAM-CA GRAND PARIS SUD »,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Pépinières-ICAM » arrêté aux montants suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 148 210	1 262 351,00	1 008 313	70	Produits divers	766 121	705 272,00	829 119
012	Charges de personnel	152 321	152 321,00	290 335	73	Impôts et taxes	-	7 270,00	7 415
65	Autres charges de gestion courante		137 436,95	30 310	75	Autres produits de gestion courante	108 333	81 250,00	174 308
	<b>Dépenses de gestion courante (DG)</b>	<b>1 300 531</b>	<b>1 552 108,95</b>	<b>1 328 958</b>	75	Participation du Budget Principal	1 213 922	1 160 571,00	978 766
	<b>Epargne de gestion (EG = RG - DG)</b>	<b>787 845</b>	<b>402 254,05</b>	<b>660 650</b>		<b>Recettes de gestion courante (RG)</b>	<b>2 088 376</b>	<b>1 954 363,00</b>	<b>1 989 608</b>
66	Frais financiers (SF)	349 359	344 333,45	377 581	76	Produits financiers (PF)	26 102	26 102,00	22 679
	<b>Solde financier (SF = PF - FF)</b>	<b>323 257</b>	<b>- 318 231,45</b>	<b>- 354 902</b>					
67	Charges exceptionnelles	100	6 132,55	-	77	Produits exceptionnels	-	5 124,82	-
002	Résultat de fonctionnement reporté		-		77	Reprise Ex CALE (Trésorerie)	-	221 154,89	-
	<b>Solde exceptionnel (SE = RE - DE)</b>	<b>100</b>	<b>220 147,16</b>	<b>-</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté		160 318,24	
	<b>Epargne brut (EB = EG+SF+SE)</b>	<b>464 488</b>	<b>304 169,76</b>	<b>305 748</b>					
042	Amortissements	336 195	336 195,00	322 056	042	Reprise de subvention	64 188	64 188,00	320 900
	<b>Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)</b>	<b>272 007</b>	<b>- 272 007,00</b>	<b>- 1 156</b>					
023	Virement à la section d'investissement	192 481	192 481,00	304 592					
	<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>2 178 666</b>	<b>2 431 250,95</b>	<b>2 333 187</b>		<b>Total Section de fonctionnement</b>	<b>2 178 666</b>	<b>2 431 250,95</b>	<b>2 333 187</b>

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
001	Résultat reporté d'investissement		1 502 916,57		001	Résultat reporté d'investissement			
001	Résultat reporté d'investissement (Ex CALE)		331 198,80		1068	Autres réserves		1 033 718,80	
20	Immo incorporelles		3 000,00	55 000,00	13	Subventions d'investissement			
21	Immo corporelles	1 134 764,00	702 497,97	1 134 320,00	23	Immo en cours	93 022,00		93 022,00
23	Immo en cours		6 068,46		27	Autres immobilisations financières	192 481,00		304 592,00
					021	Virement de la section de fonctionnement	285 503,00	1 319 221,80	397 614,00
	<b>Dépenses réelles Investissement hors dette</b>	<b>1 134 764,00</b>	<b>2 545 681,80</b>	<b>1 189 320,00</b>		<b>Recettes réelles Investissement hors dette</b>	<b>285 503,00</b>	<b>1 319 221,80</b>	<b>397 614,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	621 698,00	621 698,00	640 439,00	16	Emprunts et dettes assimilées			
16	Autres dettes	79 231,00	79 231,00	79 231,00		Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00	95 000,00	40 000,00
16	Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00	95 000,00	40 000,00	16	<b>Dette hors emprunt d'équilibre</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
	<b>Dette</b>	<b>795 929,00</b>	<b>795 929,00</b>	<b>759 670,00</b>					
040	Opérations d'ordre	64 188,00	64 188,00	320 900,00	040	Amortissements	336 195,00	336 195,00	322 056,00
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 994 881,00</b>	<b>3 405 798,80</b>	<b>2 269 890,00</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>716 698,00</b>	<b>1 750 416,80</b>	<b>759 670,00</b>
						<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1 278 183,00</b>	<b>1 655 382,00</b>	<b>1 510 220,00</b>
	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>1 994 881,00</b>	<b>3 405 798,80</b>	<b>2 269 890,00</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>1 994 881,00</b>	<b>3 405 798,80</b>	<b>2 269 890,00</b>

**PRECISE** que le virement à la section d'investissement s'élève à 304 592 €

**PRECISE** que le Budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe à hauteur de 978 766€

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 510 220 €

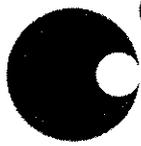
**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/112 : BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Chauffage Urbain » arrêté aux montants suivants :



**EXPLOITATION**

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2017	Total 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2017	Total 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	179 212	131 500	361 605	70	Ventes d'énergie	144 309	-	210 000
012	Charges de personnel	20 000	20 000	20 000	70	Participation aux rattachements	165 627	-	145 000
65	Autres charges de gestion courante	-	-	10	74	Subventions d'exploitation	-	-	-
	Dépenses de gestion courante (DG)	199 212	151 500	381 615		Recettes de gestion courante (RG)	309 936	-	355 000
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	110 724	151 500	26 615					
66	Frais financiers (SF)	-	-	43 673	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	-	-	43 673					
002	Résultat reporté n-1	-	-	-	77	Participation du Budget Principal	-	151 500	93 330
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	151 500	93 330					
	Epargne brut (EB = EG + SF + SE)	110 724	-	23 042					
042	Dotations aux amortissements	-	-	23 042	042	Reprise des subventions	-	-	-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-	-	23 042					
023	Virement à la section d'investissement	110 724	-	-					
	<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>309 936</b>	<b>151 500</b>	<b>448 330</b>		<b>Total Section d'exploitation</b>	<b>309 936</b>	<b>151 500,00</b>	<b>448 330</b>

**INVESTISSEMENT**

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	Total 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	Total 2017	BP 2018
21	Immo corporelles	909 213	1 380 000	2 340 000	13	Subv. d'investissement (ADEME)	227 303	-	372 000
21	Immo corporelles (achat terrains)	-	-	930 000	27	Autres immobilisations financières	110 724	-	-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	909 213	1 380 000	3 270 000	021	Virement de la section d'exploitation	227 303	-	372 000
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	13 800	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
	Dette	-	-	13 800		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-
040	Opérations d'ordre	-	-	-	040	Amortissements	-	-	23 042
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>909 213</b>	<b>1 380 000</b>	<b>3 283 800</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>227 303</b>	<b>-</b>	<b>395 042</b>
						<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>681 910</b>	<b>1 380 000</b>	<b>2 888 758</b>
	<b>Total Section d'investissement</b>	<b>909 213</b>	<b>1 380 000</b>	<b>3 283 800</b>		<b>Total Section d'investissement</b>	<b>909 213</b>	<b>1 380 000</b>	<b>3 283 800</b>

**PRECISE** que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 2 888 758 €.

**PRECISE** que le budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe pour un montant de 93 330 €.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/113 : BUDGET ANNEXE "THEATRE DE SENART" - EXERCICE 2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, DE L'AFFECTATION DU RESULTAT ET DE SA CLOTURE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constatant, dans le compte de gestion, les identités de valeurs, les indications relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**APPROUVE** le compte de gestion présenté.

**APPROUVE** le compte administratif du Budget annexe « Théâtre de Sénart » qui présente les résultats suivants :

Exercice 2017	Réalisations de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice N-1	Résultat net
<b>Fonctionnement</b>					
<i>recettes</i>	1 994 998,95 €	26 519,30 €	2 021 518,25 €		
<i>dépenses</i>	573 611,54 €	- €	573 611,54 €		
<b>Résultat de fonctionnement</b>	1 421 387,41 €	26 519,30 €	<b>1 447 906,71 €</b>	- €	1 447 906,71 €
<b>Investissement</b>					
<i>recettes</i>	2 167 116,50 €	- €	2 167 116,50 €		
<i>dépenses</i>	3 772 423,02 €	794 280,65 €	4 566 703,67 €		
<b>Besoin de financement</b>	- 1 605 306,52 €	- 794 280,65 €	<b>- 2 399 587,17 €</b>	- €	- 2 399 587,17 €
<b>Résultat net</b>					- 951 680,46 €

Constatant que le résultat cumulé de fonctionnement est de 1 447 906,71 €,

Constatant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 2 399 587,17 €,

**DECIDE** d'affecter 1 447 906,71 euros au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».



**DIT** que ces résultats seront repris au budget primitif 2018 du budget principal.

**APPROUVE** la clôture de ce budget annexe « Théâtre de Sénart au 31 décembre 2017.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/114 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** pour l'année 2018 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la manière suivante :

N° ZONE	COMMUNES	TAUX TEOM
01	COMBS LA VILLE	7,01%
02	CESSON	8,27%
	LIEUSAIN	8,27%
	NANDY	8,27%
	REAU	8,27%
	SAVIGNY LE TEMPLE	8,27%
	VERT SAINT DENIS	8,27%
03	MOISSY CRAMAYEL - zone 1	11,28%
04	MOISSY CRAMAYEL - zone 2	10,26%
05	BONDOUFLE	7,54%
	COURCOURONNES	7,54%
	EVRY	7,54%
	LISSES	7,54%
	RIS-ORANGIS	7,54%
	VILLABE	7,54%
06	TIGERY	4,50%
07	MORSANG-SUR-SEINE	6,20%
08	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	7,91%
09	SAINTRY-SUR-SEINE	8,11%
10	COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
11	CORBEIL-ESSONNES	7,70%
12	SOISY-SUR-SEINE	8,58%
13	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
14	ETIOLLES	8,98%
15	GRIGNY	7,68%



**PRECISE** que tous les taux sont identiques à ceux votés en 2017 à l'exception des zones 01, 03 et 04 pour les deux communes dont le service d'enlèvement et de traitement est confié au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/115 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE - TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** pour l'année 2018 les taux suivants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

❖ **Pour le taux de contribution foncière économique (CFE)**

**PRECISE** que pour la CFE, le lissage est corrigé du taux uniforme moyen identique sur le territoire afin de maintenir le produit fiscal attendu de la CFE.

**FIXE** le taux de la cotisation foncière des entreprises à de 25,72% pour l'exercice 2018 et à titre d'information, le taux de cotisation foncière applicable en 2018 est :

- **Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Seine et Marne : 25,68 %**
- **Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Essonne : 25,69 %**
- **Sur les communes de l'ancien territoire d'Évry Centre Essonne : 25,47 %**
- **Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : 25,56 %**
- **Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : 28,40 %**

❖ **Pour les autres taux (taxes d'habitation et foncières)**

▪ **La taxe d'habitation (TH)**

**PRECISE** que Le taux de la taxe d'habitation est harmonisé sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 puisque l'harmonisation progressive n'était pas possible pour la TH car les écarts de taux n'étaient pas assez importants.

**FIXE** le taux de taxe d'habitation à de 8,47% pour l'exercice 2018.

▪ **Les taxes foncières (TF) et non bâtie (TFNB)**

**PRECISE** que l'harmonisation était possible pour la TFB et la TFNB car les écarts de taux étaient suffisamment importants, à l'exception de la ville de Grigny, pour laquelle le lissage de taux n'était pas possible.

**DECIDE** de poursuivre le lissage des taux de 4 ans pour les autres communes.



**FIXE** le taux de taxe foncière bâtie comme suit :

- Sur les communes des anciens territoires de Sénart en Seine et Marne, de Sénart en Essonne et d'Évry Centre Essonne : **0,210 %**
- Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : **0,540 %**
- Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : **0,280 %**

**FIXE** le taux de taxe foncière bâtie à de **0,279%** pour l'exercice **2018**.

**FIXE** le taux de taxe foncière non bâtie comme suit :

- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Seine et Marne : **3,72 %**
- Sur les communes de l'ancien territoire de Sénart en Essonne : **3,54 %**
- Sur les communes de l'ancien territoire d'Évry Centre Essonne : **4,26 %**
- Sur les communes de l'ancien territoire de Seine Essonne : **3,68 %**
- Sur la commune de Grigny de l'ancien territoire des Lacs de l'Essonne : **3,82 %**

Ainsi, le taux de taxe foncière non bâtie est de **3,82%** pour **2018**.

**PRECISE** qu'en résumé, les taux de fiscalité applicables en **2018** sont les suivants :

Communes	CFE	TH	TFB	TFNB
BONDOUFLE	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%
CESSON	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
COMBS LA VILLE	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
CORBEIL-ESSONNES	25,56%	8,47%	0,540%	3,68%
COUDRAY-MONTCEAUX (LE )	25,56%	8,47%	0,540%	3,68%
COURCOURONNES	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%
ETIOLLES	25,56%	8,47%	0,540%	3,68%
EVRY	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%
GRIGNY	28,40%	8,47%	0,280%	3,82%
LIEUSAINTE	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
LISSES	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%
MOISSY CRAMAYEL	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
MORSANG-SUR-SEINE	25,69%	8,47%	0,210%	3,54%
NANDY	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
REAU	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
RIS-ORANGIS	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	25,56%	8,47%	0,540%	3,68%
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	25,69%	8,47%	0,210%	3,54%
SAINTRY-SUR-SEINE	25,69%	8,47%	0,210%	3,54%
SAVIGNY LE TEMPLE	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
SOISY-SUR-SEINE	25,56%	8,47%	0,540%	3,68%
TIGERY	25,69%	8,47%	0,210%	3,54%
VERT SAINT DENIS	25,68%	8,47%	0,210%	3,72%
VILLABE	25,47%	8,47%	0,210%	4,26%

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2018/116 : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 € POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement des subventions inférieures à 23 000 euros aux associations et partenaires suivants :

GESTIONNAIRE	DENOMINATION SOCIALE	MONTANT
Coopération décentralisée	AMCMJCFSS AMCS	5 000,00
Développement économique	AFILE 77	2 000,00
Développement économique	INITIATIVE ESSONNE - ESSONNE ACTIVE	4 000,00
Développement économique	RESEAU ENTREPRENDRE 77 ET 91	6 000,00
Développement économique	ENTREPRISE SUD FRANCILIEN	12 610,00
Emploi - Réussite citoyenne	ARPE	9 409,00
Emploi - Réussite citoyenne	AIVE ASS INTERM VERS L EMLOI	14 114,00
Emploi - Réussite citoyenne	FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	18 818,00
Emploi - Réussite citoyenne	FILIGRANE ESPACE DYNAMIQUE D'INS	18 818,00
Emploi - Réussite citoyenne	CROIX ROUGE	23 000,00
Enseignement supérieur	ICAM PARIS SENART	500,00
Enseignement supérieur	TELECOM ET MANAGEMENT SUD PARIS	2 000,00
Enseignement supérieur	IGEM EVRY GENOPOLE	3 000,00
Transition écologique	ALTERNATIBA SÉNART 77	500,00
Transition écologique	ASSOCIATION DÉFENSE DES CYGNES	500,00
Transition écologique	GROUPEMENT APICULTURE DE BREVIAN	500,00
Transition écologique	PIE VERTE BIO 77	500,00
Déchets ménagers	ENTRE JARDINS	6 000,00
Déchets ménagers	MJC FERNAND LEGER	10 000,00
Habitat	ARC	600,00
Habitat	ADIL LOGEMENT 77	13 000,00
Politique de la ville & Insertion	VOISINMALIN	10 000,00
Politique de la ville & Insertion	UTL ESSONNE	14 000,00
Politique de la ville & Insertion	ASSOCIATION ENTREPRENDRE	5 000,00
Politique de la ville & Insertion	CIDFF 91	20 000,00
Prévention sécurité - CISPD	GENERATION 77	1 500,00
Prévention sécurité - CISPD	ACJUSE	3 000,00
Prévention sécurité - CISPD	RESPECT	3 600,00
Prévention sécurité - CISPD	ADSEA 77 SIE	4 701,00
Transports et mobilités	FÉDÉRATION POUR LES CIRCULATIONS DOUCES EN ESSONNE (FCDE)	1 250,00
Transports et mobilités	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRA	10 000,00



**DECIDE** que les subventions seront versées en une seule fois, après leur notification.

**DECIDE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/117 : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 € POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement de subventions supérieures à 23 000 euros aux associations et partenaires suivants :

GESTIONNAIRE	DENOMINATION SOCIALE	MONTANT
Coopération décentralisée	VILLE DE DAKAR	25 000,00
Coopération décentralisée	CDANE	65 000,00
Développement économique	INITIATIVE ESSONNE ET INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE	33 000,00
Développement économique	SYMPAV	70 000,00
Développement économique	FORUM EMPLOI	85 000,00
Emploi - Réussite citoyenne	PLIE INTERCOMMUNAL NORD-ESSONNE	42 341,00
Emploi - Réussite citoyenne	PLIE INTERCOMMUNAL CORBEIL ESSONNES	127 022,00
Emploi - Réussite citoyenne	CFP SEML	159 256,00
Emploi - Réussite citoyenne	MISSION LOCALE DE GRIGNY	159 953,00
Emploi - Réussite citoyenne	MAISON DE L'EMPLOI CORBEIL ESSONNES	279 178,00
Emploi - Réussite citoyenne	MAISON DE L'EMPLOI SENART	296 491,00
Emploi - Réussite citoyenne	MIVE	305 793,00
Emploi - Réussite citoyenne	DYNAMIQUE EMPLOI	626 874,00
Enseignement supérieur	CORDÉES DE LA RÉUSSITE	24 250,00
Transition écologique	AG LOCALE DE L'ENERGIE ET CLIMAT SUD PARISIENNE	77 200,00
Ressources humaines	AMICALE DU PERSONNEL COMM AGGLO	87 000,00
Déchets ménagers	LA FABRIQUE A NEUF	100 000,00
Gens du voyage	UNIONISTE DU ROCHETON	48 999,00
Habitat	ADIL LOGEMENT 91	29 000,00
Habitat	RELAIS JEUNES 77	61 270,00
Politique de la ville & Insertion	ECOLE DE LA 2E CHANCE EN ESSONNE	64 500,00
Politique de la ville & Insertion	ENVELOPPE MICORS PROJETS DÉLÉGUÉE PAR L'ETAT	76 527,00
Politique de la ville & Insertion	RESEAUX FORMATION RECIPROQUE	94 000,00
Politique de la ville & Insertion	OSER	367 757,00
Prévention sécurité - CISPD	ESPOIR CFDJ P F S MELUN	24 500,00
Prévention sécurité - CISPD	SOLIDARITES FEMMES	61 000,00



**PRECISE** qu'une convention d'objectifs sera conclue, après Décision du Président avec chaque association bénéficiaire d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€.

**DECIDE** que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes des conventions signées et après déduction des acomptes déjà versés.

**DECIDE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/118 : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE DE PARIS-VILLAROCHE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche à conclure avec :

- l'État (Préfecture du Département de Seine-et-Marne),
- la Communauté d'Agglomération Melun -Val de Seine,
- le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne,
- l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart
- Le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche (SYMPAV)

**FIXE** les clefs de répartition financière des études comme suit :

**Etude relative au positionnement stratégique économique,**

**Etude sur l'état initial de l'environnement**

**Etude sur les conditions d'attractivité à réunir pour favoriser l'accueil des salariés :**

CAMVS: 33%

GPS SES: 33%

Conseil Départemental: 33%

**Etude multimodale de desserte du site :**

CAMVS: 33%

GPS SES: 33%

Conseil Départemental: 33%

**Etude relative à l'aménagement du site :**

État (CIN): 25%

CAMVS: 25%

GPS SES: 25%

Conseil Départemental: 25%



**PRECISE** qu'une convention de financement sera établie en tant que de besoin, entre les membres de la gouvernance et chaque pilote d'étude.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche et tout document se rapportant à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/119 : MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner délégation au Bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

**1) FINANCES :**

- Décider des garanties d'emprunt,
- Décider de l'attribution des fonds de concours,
- Décider de la demande et de l'attribution des subventions à l'exception de celles dont l'attribution relève expressément de la compétence du Président

**2) OPERATIONS – COMMANDE PUBLIQUE**

- Décider de la conclusion des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage, co-maîtrise d'ouvrage et mandat, et de manière générale toute décision relevant de l'assemblée délibérante dans le cadre de la loi MOP, y compris les avenants,
- Décider de la mise en place ou la participation à un groupement de commandes, et des actes en découlant.

**3) FONCIER**

- Prendre toute décision liée au domaine foncier qu'elle que soit sa forme et son objet (cession, acquisition, servitudes...), sauf si une délégation au Président a été prévue dans la présente délibération,
- Approuver tout procès-verbal lié à la remise ou aux transferts de biens,
- Approuver toute rétrocession,
- Prendre toute décision de classement dans le domaine public de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision de déclassement de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision relative aux ZAC déjà créées,
- Approuver tout traité de concession d'aménagement et décisions prises pour son exécution (compte rendus annuels notamment),



#### **4) RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATIONS**

- Autoriser toute création, suppression, transformation de postes et toute mise en œuvre de dispositifs de gestion de ressources humaines y compris portant sur les rémunérations,
- Prendre toute décision relative aux procédures de mutualisations de services, en dehors de la convention de création du service commun,
- Approuver tout projet d'établissement, règlement de service ou charte relative au fonctionnement d'établissements ou d'outils gérés par la Communauté d'agglomération.

#### **5) DIVERS**

- Approuver toute convention, en dehors des domaines réservés au Conseil ou délégués au Président,
- Approuver tout protocole ou transaction, quel que soit son montant, en application de l'article 2044 du Code Civil,
- Approuver tout bilan ou rapport, sauf ceux devant être annexés aux budgets et comptes administratifs, y compris les rapports annuels des délégations de service public,
- Formuler tout avis portant sur les questions soumises à l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Approuver tout règlement à l'exclusion du règlement des assemblées et de ceux des jeux et concours,
- Prendre toute décision liée aux organismes extérieurs dont la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est membre ou auxquels elle adhère, en dehors de l'adhésion et des désignations et élections dans les organismes extérieurs.

**DECIDE** de donner délégation au Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions fixées en annexe 1 de la présente délibération relative à la gestion de la dette,
2. Décider de l'attribution des subventions aux particuliers accordées dans l'exercice de la politique de l'habitat (notamment aides à la primo-accession, aides à la rénovation thermique dans le cadre du programme « Habiter mieux » et aides à la rénovation des logements en application d'une convention OPAH ou du PEP) dans le respect des enveloppes budgétaires votées annuellement,
3. Décider de la conclusion et de la révision, en qualité de preneur ou de bailleur, de tout bail, mise à disposition, quels que soient la durée et le montant du loyer, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,
4. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,
5. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'agglomération,
6. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération,
7. Prononcer la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal,
8. Accepter les dons et legs,
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers quel que soit leur montant,
10. Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes actions en justice, y compris en référé, ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la Communauté d'agglomération dans les actions où elle a intérêt, ou se constituer partie civile et exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre



l'ensemble des contentieux de la Communauté d'agglomération, en cours ou à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la Communauté d'agglomération serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée,

11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
13. Exercer, au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsqu'une des communes membres lui a délégué ce droit,
14. Exercer au nom de la Communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
15. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
16. Adopter et publier les Cahiers des Charges des Cessions de Terrains, conformément au code de l'urbanisme,
17. Réaliser les lignes de trésorerie dans les conditions fixées à l'annexe 1 de la présente délibération,
18. Signer tous les contrats et conventions relatifs à l'activité culturelle ou sportive et des équipements culturels ou sportifs,
19. Signer les conventions spéciales de déversement,
20. Prendre toute décision liée aux frais de mission et de représentation des élus et agents de la Communauté d'agglomération ainsi qu'à leurs déplacements en France ou à l'étranger,
21. Décider de l'attribution des subventions au titre du fonds micro-projets politique de la ville dans la limite de répartition de l'enveloppe entre les contrats de ville Centre-Essonnes, Corbeil-Essonnes et Grigny,
22. Signer les conventions d'objectifs concernant les subventions attribuées par la Communauté d'agglomération, y compris celles dont le montant dépasse le seuil défini par décret visé à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
23. Adopter et signer les règlements des jeux et concours organisés par la Communauté d'agglomération.

**DECIDE** par ailleurs, compte-tenu du nombre important de marchés publics, de définir le contenu de la délégation d'attributions instaurée au profit du Vice-Président en charge de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (quelle que soit la procédure et quel que soit leur montant) ainsi que toute décision concernant leurs avenants et marchés complémentaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**DIT** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président, le Président peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires.

**PRECISE** que toute décision qui n'est déléguée ni au Bureau ni au Président ou à un Vice-Président relève de la compétence du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.



**DIT** qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre les assemblées délibérantes (Bureau/Conseil), les décisions seront soumises au Conseil communautaire et qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre le Bureau et le Président, les décisions seront soumises au Bureau communautaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/120 : COMMANDE PUBLIQUE - MISE A JOUR DU GUIDE DE PROCEDURE INTERNE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à jour du guide des procédures internes de la Commande Publique de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge de la commande publique, à signer ledit guide.

**PRECISE** que le guide sera applicable dès son caractère exécutoire, les seuils étant applicables depuis le 1er janvier 2018.

**PRECISE** que toute modification des seuils par la Commission sera directement applicable au guide des procédures internes sans qu'il soit nécessaire de délibérer.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/121 : AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DE VILLERAY A SAINT-PIERRE-DU-PERRAY**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de Villeray à Saint-Pierre-du-Perray.

**EMET** un avis favorable au dossier de création de la ZAC de Villeray à Saint-Pierre-du-Perray, assorti de prescriptions techniques jointes à la présente délibération.

**DEMANDE** à l'aménageur, eu égard aux compétences de la communauté d'agglomération, de tenir compte de ces prescriptions et préconisations dans le dossier de réalisation de la ZAC à venir.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents au présent avis.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2018/122 : GARE ROUTIERE INTERURBAINE EVRY-COURCOURONNES-CENTRE - SERVICES LIBREMENT ORGANISES EN AUTOCARS (SLO) - EDICTION DE REGLES D'ACCES, INSTAURATION ET FIXATION D'UNE REDEVANCE AU PASSAGE - CONVENTION TYPE D'UTILISATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET UN SLO**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les règles d'accès encadrant les conditions d'utilisation de la gare routière interurbaine Evry-Courcouronnes Centre pour les services librement organisés en autocars, telles que fixées dans les annexes à la présente délibération.

**PRECISE** que ces règles seront notifiées à l'ARAFER conformément à sa décision n° 2017-116 du 4 octobre 2017.

**APPROUVE** l'instauration d'une redevance au passage fixée à 0,50 € TTC par passage d'un SLO à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 en gare routière interurbaine Evry-Courcouronnes Centre.

**APPROUVE** les termes de la convention-type telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à la présente délibération et notamment toute convention d'utilisation de la gare routière interurbaine Evry-Courcouronnes Centre avec un service librement organisé en autocars.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/123 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EXPRIME** sa vive préoccupation quant à la préservation des services publics / aux publics de proximité sur notre territoire et reste mobilisé en faveur l'accès de ces services aux usagers.

**EMET** un avis favorable avec réserve sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAAP) de l'Essonne ».

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette affaire

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2018/124 : ASSOCIATION LA 27EME REGION - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour l'année 2018, à la 27<sup>ème</sup> Région.

**PRECISE** que le montant de la cotisation, pour l'année 2018, s'élève à 5 000 € TTC.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- M. Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'abstention(s) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 57
- majorité absolue : 29
- Votes pour : 57
- Votes contre : 0

**PROCLAME** le résultat suivant du scrutin et déclare élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud M. Michel BISSON à l'assemblée générale de l'association La 27<sup>ème</sup> Région.

**AUTORISE** M. Michel BISSON à se porter candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/125 : ASSOCIATION BRUITPARIF - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'association Bruitparif.



**PRECISE** que le montant de la cotisation, au titre de l'année 2018, s'élève à 6 936,52 €, correspondant à la strate de population de Grand Paris Sud, conformément aux conditions d'adhésion.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Mme Edith MAURIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'abstention(s) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 57
- majorité absolue : 29
- Votes pour : 57
- Votes contre : 0

**PROCLAME** le résultat suivant du scrutin et déclare élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Mme Edith MAURIN au sein de l'Association Bruitparif.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/126 : REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE RAYMOND-QUENEAU DANS LA GRANDE HALLE FREYSSINET / QUARTIER DES DOCKS A RIS-ORANGIS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de réaménagement de la médiathèque Raymond-Queneau dans la Grande halle dite Freyssinet située dans le quartier des Docks de Ris, selon le scénario 2, avec la création d'une mezzanine pour implanter les locaux administratifs et la réserve.

**ARRÊTE** le coût estimatif des travaux, à confirmer en phase d'études d'Avant-Projet Définitif, à un montant de 2 031 000 € HT.

**ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 2 909 000 € HT, soit un montant de 3 491 000 € TTC.

**DIT** que cette opération sera traitée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

**CREE** l'Autorisation de Programme correspondante.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Communauté d'agglomération.

**SOLLICITE** auprès de l'Etat (D.R.A.C. Ile-de-France), de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, les subventions aux taux maximum susceptibles d'être allouées.



**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération, tous les documents relatifs à cette opération, dont le permis de construire, et les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés y compris les avenants éventuels.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/127 : OPERATION D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DU QUARTIER MONTCONSEIL A CORBEIL-ESSONNES - PNRU MONTCONSEIL - APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAUX ET FIXATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - REGULARISATIONS FINANCIERES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux de l'opération d'aménagement des voiries et gestion des eaux pluviales du quartier Montconseil à Corbeil-Essonnes.

**FIXE** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 7,5 millions d'euros TTC.

**DECIDE** de procéder aux remboursements suivants :

- **40 035 € au profit de la Commune de Corbeil Essonnes** compte tenu de la baisse des recettes foncières destinées aux collectivités, actée par l'avenant n°1 de décembre 2015 au Projet Urbain Partenarial (PUP).
- **42 000 € au profit de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain** pour l'avance de subvention au titre de la réalisation des travaux de la voie transversale pour un montant de 42 000 €,

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération,

**DIT** que cette opération sera traitée en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/128 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - FIXATION DES REDEVANCES 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DECIDE** que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable est différenciée par territoires et bassins versants d'approvisionnement.

**DECIDE** que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable, hors régie de l'eau Grand Paris Sud, comprend uniquement une part variable.

**FIXE**, au 1<sup>er</sup> avril 2018, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de l'eau potable, hors régie de l'eau Grand Paris Sud, comme suit :

<b>Communes concernées</b>	<b>Montant au 01/04/2018 (en € HT/m<sup>3</sup>)</b>
Corbeil-Essonnes	0,02
Grigny	0,02
Soisy-sur-Seine	0,02
Senart 77 (Cesson, Combs la Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert Saint Denis	0,1256
Le Coudray-Montceaux	0,15
Morsang sur Seine	0,1989
Etiolles, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery	0,22

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

### **DELIBERATION N°DEL-2018/129 : REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD - FIXATION DES REDEVANCES 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la redevance communautaire du service public de distribution de l'eau potable de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud comprend :

- une part variable uniforme sur tout le périmètre géré par la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud, basée sur la consommation des abonnés,
- une part fixe, progressive selon le diamètre du compteur des abonnés.

**FIXE**, au 1<sup>er</sup> avril 2018, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de la régie de l'Eau de Grand Paris Sud à 1,3230 € HT/m<sup>3</sup>.

**FIXE**, au 1<sup>er</sup> avril 2018, le montant de la part fixe de la redevance du service communautaire de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud comme suit :



<b>Diamètre de compteurs (en mm)</b>	<b>Montant (en € HT) au 01.04.2018</b>
15	21,02
20	31,53
30	84,08
40	182,87
60	324,44
80	516,79
100	985,84
150	2 051,57
200	2 051,57

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/130 : REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD - FIXATION DE LA GRILLE DES TARIFS 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la grille des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> avril 2018 à la Régie de l'eau Grand Paris Sud.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/131 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - FIXATION DES REDEVANCES 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la redevance communautaire du service public de l'assainissement collectif est différenciée par territoires et bassins versant de collecte, transport et épuratoire.

**DECIDE** que la redevance communautaire du service public l'assainissement collectif comprend uniquement une part variable.



**FIXE**, au 1er avril 2018, le montant de la part variable de la redevance du service communautaire de l'assainissement collectif à :

Bassin versant	Nature du service	Montant au 01.04.2018 (en € HT/ m <sup>3</sup> )
Evry, Bondoufle, Courcouronnes	Collecte-Transport-Epuration	0,9921
Grigny	Collecte	0.30 en dessous de 120 m <sup>3</sup> 0.60 au-dessus de 120 m <sup>3</sup>
Lisses (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,9921
Lisses (Step du SIARCE)	Collecte	0,2207
Ris Sud (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,5781
Ris Nord (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,8178
Ris Nord (Step du SIAAP)	Collecte	0,4688
Villabe (Step d'Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0,9921
Villabé (Step du SIARCE)	Collecte	0,2207
Etiolles, Tigery, Saint Germain les Corbeil, Saint Pierre du Perray, Soisy-sur-Seine	Amortissement STEP Evry	0.0198
Etiolles	Collecte	0.1524
Sénart 77 (Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint –Denis)	Collecte	0.4485
Sénart 77 (Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint –Denis)	Transport Epuration	0.6617
Le Coudray-Montceaux	Collecte-Transport-Epuration	0.15
Saint-Pierre du Perray (Step Evry)	Collecte-Transport-Epuration	0.54
Saint-Pierre du Perray (Step du SIARCE)	Collecte	0.54
Saintry-sur-Seine	Collecte	0.38
Soisy-sur-Seine	Collecte	0.35
Tigery	Collecte	0.54

**FIXE**, au 1er avril 2018, à 200 € TTC, le tarif pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour les communes gérées par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, à l'exception de Morsang-sur-Seine.



**CONFIRME** que les autres tarifs, notamment le montant des PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), sont maintenus conformément aux délibérations antérieures sur chaque bassin versant.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/132 : DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE GRIGNY - CHOIX DU MODE DE GESTION - ADOPTION DU PRINCIPE DE S'ORIENTER VERS LA REPRISE EN REGIE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe d'intégrer le service public de l'eau potable du territoire de Grigny dans le périmètre de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette orientation.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/133 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE GRIGNY - AVENANT N°5 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune de Grigny à conclure avec la société SUEZ Eau France afin d'organiser la fin de ce contrat d'affermage avec le Délégué actuel et de préparer l'intégration de ce service public de distribution d'eau potable de la commune de Grigny dans le périmètre de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud en vue d'en assurer la continuité.

**PRECISE** que ledit avenant prend effet à compter de la transmission, par la Communauté d'agglomération au représentant de l'état, de la présente délibération et de l'avenant n°5 signé par l'ensemble des parties

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2018/134 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX - AVENANT N°4 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune du Coudray-Montceaux à conclure avec la Société des Eaux de l'Essonne afin d'organiser la fin de ce contrat d'affermage avec le Délégué actuel et de préparer le transfert du service public au futur exploitant en vue d'en assurer la continuité.

**PRECISE** que ledit avenant prend effet à compter de la transmission, par la Communauté d'agglomération au représentant de l'état, de la présente délibération et de l'avenant n°4 signé par l'ensemble des parties

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/135 : CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX - AVENANT N°4 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 4 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur la commune du Coudray-Montceaux à conclure avec la Société des Eaux de l'Essonne afin d'organiser la fin de ce contrat d'affermage avec le Délégué actuel et de préparer le transfert du service au futur exploitant en vue d'en assurer la continuité.

**PRECISE** que ledit avenant prend effet à compter de la transmission par la Communauté d'agglomération au représentant de l'Etat, de la présente délibération et de l'avenant n° 4 signé par l'ensemble des parties

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2018/136 : AVIS SUR LA DEMANDE DU SIARCE DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE IF5 POUR LES COMMUNES DE LISSES, VILLABE ET CORBEIL-ESSONNES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de la création d'un EPAGE sur le bassin de l'unité hydrographique « Essonne-Juine-Ecole », dite unité IF5 du SDAGE, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DEMANDE** la participation de toutes les parties concernées, Etat, collectivités, syndicats de rivière, à l'élaboration du projet.

**DEMANDE** la poursuite de l'étude de gouvernance de la GEMAPI dans sa phase 3, permettant d'établir un projet de statuts précisant :

1. Définition d'une stratégie fixant les enjeux et les objectifs à atteindre
2. Composition, compétences et gouvernance de l'EPAGE
3. Administration et fonctionnement
4. Dispositions financières et comptables

**CONFIE** à la commission de préfiguration de l'EPAGE, associant les EPCI et les acteurs concernés, la mise en œuvre concertée du processus de création, et au SIARCE l'animation de ladite commission dans la continuité du travail engagé.

**AUTORISE** le Président à communiquer à l'ensemble des autorités compétentes de l'Etat et des collectivités concernées et parties prenantes la position de principe exprimée par la présente délibération du conseil communautaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2018/137 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE SEINE-ESSONNE - APPROBATION DE L'AVENANT N°4**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. KITEBA SIMO ne prend pas part au vote),

**APPROUVE** l'avenant n°4 à la Convention de délégation de service public relative à la conception, la construction, l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire Seine Essonne à conclure avec la société COVAGE.



**PRECISE** que cet avenant prévoit en substance :

- ✓ Le Délégué s'engage à concevoir, financer et déployer l'intégralité du Réseau THD dans un délai maximal de vingt-quatre (24) mois à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, en suivant le calendrier suivant :
  - Le Délégué s'engage à livrer les Boucles Locales Optiques du « Jalon 18 mois » (soit environ 65 %) au plus tard dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant ;
  - Le Délégué s'engage à livrer les Boucles Locales Optiques du « Jalon 24 mois » (soit environ 35 %) au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.

Des pénalités sont déclenchées en cas de défaillance dans l'atteinte de ces obligations.

- ✓ Au vu des investissements devant être réalisés, il apparaît en conséquence nécessaire d'allonger la durée de la Convention initiale d'une durée de trois (3) ans pour porter sa durée à vingt-huit (28) ans.

En dépit de l'allongement de la durée de la Convention initiale, la partie du Réseau THD CASE qui n'a pas encore été réalisée ne sera pas intégralement amortie à l'expiration de la Convention. Dans ces conditions, le délégant procédera au paiement, au profit du délégataire, de la valeur nette comptable des biens n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement dans la limite d'un montant de **351 000 €** (non assujetti à TVA) non actualisable.

**PRECISE** que le montant de la valeur nette comptable sera versé dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dernier Dossier des Ouvrages Exécutés (des prises identifiées) aura été approuvé par le Délégué.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer cet avenant n°4 et ses annexes ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

#### **DELIBERATION N°DEL-2018/138 : DESAFFECTATION DES ATELIERS RELAIS 2 DE GRIGNY DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** que le bien dit « Ateliers Relais 2 », situé 5 rue des Bâisseurs à Grigny, initialement mis à disposition de la Communauté d'agglomération par la Commune pour l'exercice de la compétence Développement économique, n'est plus affecté cette compétence.

**DECIDE** qu'il doit donc être mis fin à la mise à disposition par un retour à la Commune de Grigny.



**DEMANDE** à la commune de Grigny, propriétaire dudit bien, de délibérer pour décider de sa désaffectation à l'exercice de la compétence Développement économique, de la fin de sa mise à disposition de la communauté d'agglomération et de son retour à la commune.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment le procès-verbal formalisant le retour dans le patrimoine communal, avec toutes conséquences de droit

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne et à Monsieur le Maire de Grigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Fait à Courcouronnes, le 03 AVR. 2018

  
Francis CHOUK  
Président

  
Grand Paris Sud  
communauté d'agglomération